Communiqué de presse
30 juillet 2026 : Journée internationale contre la traite des êtres humains

Plus de 530 personnes victimes de la traite des êtres humains soutenues par les organisations membres de la Plateforme Traite en 2025

Les cinq organisations membres de la Plateforme Traite – Antenna MayDay, ASTRÉE, AVIT, CSP Genève, FIZ – ont accompagné l'année dernière au total 532 victimes de la traite des êtres humains en Suisse. Ce soutien inclut entre autres la possibilité pour les victimes de porter plainte contre les auteur-es des infractions: en 2025, 87 procédures pénales étaient en cours, initiées à la suite de leurs dénonciations.

En 2025, ce sont 192 nouvelles personnes qui ont été identifiées comme victimes de traite potentielles par les organisations spécialisées de la Plateforme Traite, sur au total plus de 380 personnes s'étant présentées au cours de l'année. Parmi les nouvelles situations, 55% concernaient l'exploitation sexuelle, 42% le travail forcé et 3% d'autres types d'exploitation. Ces chiffres sont similaires aux années précédentes, bien que le nombre de personnes adressées auprès des organisations spécialisées ait augmenté. La majorité des nouvelles personnes identifiées sont des femmes (70%). Les personnes victimes viennent de 79 pays, avec un nombre plus important de victimes nouvellement identifiées en 2025 originaires de Colombie, du Nigéria et du Brésil.

"Notre engagement auprès des victimes nous confère également un rôle d'observatoire des tendances criminelles liées à l'infraction de traite. L'identification de ces évolutions nous permet d'adapter nos actions et notre prévention de manière plus ciblée", David Dandrès, directeur d'AVIT

Plaintes et procédures pénales en cours en 2025

Pour la première fois cette année, des données ont également été recueillies sur les dénonciations faites par les victimes: les cinq membres de la Plateforme Traite répertorient 87 plaintes pénales en cours en 2025, dont 68 déposées au cours de l'année dernière.[1]

"Ces chiffres montrent que l'accompagnement spécialisé des personnes victimes facilite la poursuite des auteur-es", Angela Oriti, directrice d'ASTRÉE

Le parcours de Vera* met en lumière l'importance de cet accompagnement spécialisé. Originaire de Colombie, elle a été victime de traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle en Suisse. Les auteur-es ont exploité la situation de vulnérabilité de Vera et de sa famille vivant à Bogotá dans des conditions de précarité importante. Arrivée en Suisse, Vera travaillait dans un appartement avec d'autres femmes et devait remettre la moitié de ses gains à celles et ceux qui avaient organisé sa venue. Elle devait en plus payer le logement et la nourriture et rembourser son voyage: au final, il ne lui restait que quelques dizaines de francs qu'elle envoyait à sa famille. À la suite d'une intervention de police, Vera a été orientée auprès d'une organisation spécialisée membre de la Plateforme Traite.

Elle a alors dû se positionner quant à une éventuelle dénonciation des personnes qui l'avaient recrutée par la tromperie et exploitée durant des mois. Grâce aux informations reçues et au soutien de l'organisation spécialisée, et malgré les risques encourus par sa famille restée au pays, Vera a finalement décidé de déposer plainte. La procédure pénale est actuellement en cours.

Peu de condamnations pour traite des êtres humains

Le nombre de condamnations pour traite des êtres humains reste toujours faible. Depuis l'introduction de l'article 182 dans le Code pénal en 2006, en moyenne 10 jugements relatifs à la traite des êtres humains sont rendus chaque année. Ce faible nombre montre que de nombreuses victimes n'obtiennent pas justice et que de nombreux-euses auteur-es restent impuni-es.

En plus du manque de sensibilisation des acteurs-rices de la chaîne pénale, l'une des raisons tient à la formulation de l'article 182 CP, qui ne définit pas clairement les éléments constitutifs de la traite des êtres humains, en particulier lorsqu'elle vise l'exploitation par le travail. Annoncée lors de la rencontre avec le Conseiller fédéral en avril dernier, la Plateforme Traite se félicite que le Département fédéral de justice et police se consacre actuellement à la révision de cet article, et que le Conseil fédéral reconnaisse la nécessité d'agir dans ce domaine.

"Toute mesure qui permet d'améliorer la poursuite de l'infraction de traite est saluée. Toutefois, en cas de modification, la protection des victimes doit toujours être garantie", Leila Boussemacer, avocate au CSP de Genève

**Nom modifié / Cas anonymisé*

[1] Les chiffres 2025 de la criminalité relative à la traite des êtres humains publiés par Fedpol incluent un nombre important d'infractions enregistrées dans le canton de Berne. Plusieurs enquêtes d'envergure ont été bouclées en 2025, ce qui explique en partie la forte hausse. Certaines de ces infractions concernent des victimes qui n'ont pas été orientées et formellement identifiées par les organisations spécialisées de la Plateforme Traite. Ceci explique pourquoi ces données diffèrent des cas confirmés et suivis par la Plateforme Traite.

Contact médias :

Mimoza Kokollari, mimoza.kokollari@astree.ch, 021 544 27 99 (en français)
Nina Lanzi, nina.lanzi@fiz-info.ch; 044 436 90 00 (en allemand)
Monica Marcionetti, may.day@sunrise.ch, 079 590 39 46 (en italien)

Pour toute question concernant des régions spécifiques :

Suisse alémanique : FIZ, Nina Lanzi, nina.lanzi@fiz-info.ch; 044 436 90 00

Suisse romande : ASTRÉE (Vaud), Angela Oriti, 021 544 27 99 ; CSP Genève, Leila Boussemacer, leila.boussemacer@csp-ge.ch, 022 807 07 63 ; AVIT (Valais), David Dandrès, 027 565 05 53

Tessin : Antenna MayDay, Monica Marcionetti, may.day@sunrise.ch, 079 590 39 46

Images : vous trouverez différentes images à utiliser sur le site web de la Plateforme Traite, sous la rubrique « Publications ».